

Paris, le 2 février 2020

Stéphane CLAIREAUX
député
de la Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon

M. Stéphane Lenormand
Président de la Collectivité territoriale
Hôtel du territoire
Place Mgr Maurer

SAINT-PIERRE

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

TÉLÉPHONE

05 08 41 99 98

TÉLÉCOPIE

05 08 41 99 97

ADRESSE ELECTRONIQUE

contact@depute975.fr

ASSEMBLÉE NATIONALE

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

TELEPHONE

01 40 63 73 03

TÉLÉCOPIE

01 40 63 78 74

ADRESSE ELECTRONIQUE

sclaireaux@assemblee-nationale.fr

Monsieur le Président,

La Collectivité territoriale, compétente en matière d'urbanisme a décidé d'initier la rédaction d'un Schéma Territorial d'Aménagement et d'Urbanisme (STAU) en 2017 dans l'objectif de remplacer les plans d'urbanisme existants pour les communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade.

Selon votre communication : *« le STAU est un document d'aménagement et d'urbanisme unique applicable à l'ensemble du territoire de l'archipel permettant d'établir une vision d'ensemble du devenir du territoire et de définir les priorités stratégiques en prenant en compte les enjeux urbains, économiques, démographiques, sociaux culturels et environnementaux. Véritable outil de gestion commune à la Collectivité territoriale et aux Mairies il définit grâce à un travail de concertation des différents acteurs du territoire (élus, personnes associées, habitants,) les principales orientations en matière d'aménagement et de développement du territoire et de l'habitat à l'horizon 2030. »*

Ce STAU s'articule autour de 3 grands axes :

- L'attractivité de l'économie locale pour un rayonnement régional et international ;
- Le maintien de la qualité de vie caractéristique de l'Archipel et l'intégration à une économie durable ;
- Le développement d'une offre de logement attractive et diversifiée respectueuse du patrimoine naturel et architectural local.

Pour rédiger ce STAU, la Collectivité a contracté avec la société CITTA-NOVA qui a organisé un certain nombre de réunions pour son élaboration.

Cependant, si concrètement le STAU restait pour le moins flou dans l'esprit de la plus grande partie de nos concitoyens, depuis la mise en ligne du dossier STAU dans le cadre de l'enquête publique, les documents fournis ont précisé les projets de la Collectivité et force est de constater que nos compatriotes accueillent le STAU avec défiance et même colère. Je suis assailli de courriels et autres messages de propriétaires très remontés.

Si on ne peut que partager les 3 axes généraux définis plus haut, il est plus difficile aujourd'hui d'en accepter les conséquences, tant les documents diffusés démontrent un véritable bouleversement, notamment pour de nombreux propriétaires, stupéfaits de ce qu'ils y découvrent concernant leurs terrains.

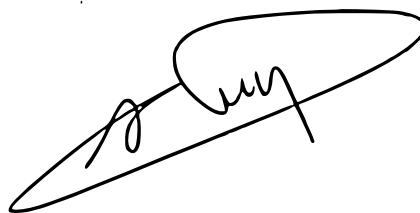
Si votre majorité a su à l'époque dénoncer l'annonce du PPRL lors de la venue du Président de la République François Hollande en décembre 2014, que dire alors de la brutalité de la démarche de la Collectivité quand nos concitoyens découvrent des plans cadastrés de leur terrain où figurent des projets immobiliers qu'ils n'ont jamais envisagés, une division parcellaire de leur terrain sans qu'on ne les ait avisé de quoi que ce soit, voire la classification en « dent creuse » ou la déclassification en parcelle inconstructible d'un terrain tout juste acquis afin d'y construire sa résidence principale et qui ruine ainsi le projet d'une vie.

Si le PPRL doit répondre à des impératifs de sécurité publique liés aux événements climatiques majeurs et aux risques de submersion, le STAU n'est qu'un document stratégique et politique initié par votre majorité et sur lequel la Collectivité territoriale a toute latitude d'intervention.

Aussi, je vous demande de prendre avec la plus grande considération les commentaires issus de l'enquête publique et les illustrations des différents impacts concrets et néfastes que nous font remonter nos concitoyens de Saint-Pierre, comme de Miquelon-Langlade. Le STAU est ressenti, ni plus ni moins, comme une atteinte pure et simple à leur droit de propriété et à leur liberté de jouir de leurs biens, et c'est ce qui justifie la colère manifestée par nos compatriotes.

Les cartes étant aujourd'hui sur la table pour tout le monde, il me semble nécessaire de poursuivre les échanges avec la population afin de trouver – a minima - une issue moins traumatisante pour les propriétaires actuels, une sorte de clause d'antériorité, une « clause du grand-père ».

En espérant votre plus grande attention et prudence sur ce dossier, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by 'CLAIREAUX' in a cursive script, all enclosed within a large, loopy oval flourish.

Stéphane CLAIREAUX